

Mr Serge Jacob
Sous préfecture de dax
5, avenue Paul Doumer
40107 dax cedex

Tarnos, le 16 Juillet 2012

OBJET : Recours

Monsieur le Préfet,

Suite à nos différents courriers appelant votre attention sur certains dysfonctionnements du Conseil Municipal de Tarnos (Illégalité de la Commission d'Appel d'Offres, etc...), nous revenons vers vous pour porter à votre connaissance et afin que vous puissiez exercer votre contrôle de légalité les faits suivants concernant le dernier Conseil Municipal du 5 juillet 2012 (Ci-joint le compte-rendu de séance).

En effet, lors de cette séance, pour exprimer notre désaccord sur la nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.), nous avons fait une déclaration solennelle (voir copie ci-jointe) et nous avons quitté le Conseil Municipal.

A ce moment là, le quorum n'était plus atteint. Mr le Maire après le vote de la délibération concernant la C.A.O. Aurait dû annuler le Conseil et le reporter dans les 5 jours comme le prévoit la loi.

Au lieu de cela, il a suspendu le Conseil pour appeler en renfort une adjointe qui n'était pas présente. Le Conseil a repris dans la demi-heure qui a suivi pour voter une seule délibération puis il a ajourné le Conseil Municipal.

Quel droit avait Mr le Maire de Tarnos pour agir de la sorte ?

Le quorum était atteint à un conseiller près, pourquoi dans ce cas n'a-t-il pas continué de faire voter tous les autres points ?

Pour ce qui nous concerne il nous apparaît que ce comportement n'est pas conforme à la règle.

Nous vous demandons Mr le Préfet dans le cadre de votre contrôle de légalité de faire procéder à l'annulation des délibérations litigieuses. Nous vous demandons également de rappeler à Monsieur le Maire que la commission d'appel d'offres est permanente et que la seule commission légale est celle validée lors de la première séance du conseil municipal de l'actuelle mandature le 26 Mars 2008.

Dans l'attente, veuillez croire, Monsieur le Préfet, à nos sentiments dévoués.

Groupe d'élus de gauche Tarnosiens :

Les conseillers municipaux :

Antoine ROBLES - Marie-Angé DELAVENNE-Thierry CAZAURANG- Elie MARCIANO – Angélique GRANDENER

Pour le Groupe

Marie-ange DELAVENNE

P.J. -